

AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES	REQUESTS FOR MINOR EXEMPTIONS
<p>Avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal devant se tenir le 9 février 2021, à 19 h 00, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage PC-2775 suivantes seront étudiées :</p>	<p>Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on February 9, 2021, at 7:00 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following requests for minor exemptions to Zoning By-law PC-2775 will be considered:</p>
<p>1. Pour permettre au 54, avenue Drayton, une thermopompe située à 1,47m (4,8pi) de la limite de propriété longeant l'avenue Crewe, plutôt que la distance minimale requise de 4,57m (15pi).</p>	<p>1. To permit at 54 Drayton Avenue, a heat pump located at 1.47m (4.8ft) from the property line along Crewe Avenue rather than the minimum required distance of 4.57m (15ft).</p>
<p>2. Pour permettre au 5977, autoroute Transcanadienne, l'installation d'une deuxième enseigne sur la façade du bâtiment, là où une seule enseigne est autorisée.</p>	<p>2. To permit at 5977 TransCanada Highway, the installation of a second sign on the façade of the building, where only one sign is authorized.</p>
<p>3. Pour permettre au 110-118, boulevard Hymus :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La construction d'un bâtiment résidentiel avec un neuvième étage partiel, plutôt que le nombre maximal autorisé de huit (8) étages; b) La construction de cinq (5) accès véhiculaires sur l'avenue Delmar, plutôt que le nombre maximal autorisé de deux (2) accès; c) L'utilisation de l'aluminium comme matériau de parement secondaire, lequel n'est pas un matériau autorisé sur les bâtiments d'usage résidentiel de classe C. 	<p>3. To permit at 110-118 Hymus Boulevard:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) The construction of a residential building with a partial ninth floor, rather than the maximum number of height (8) floors permitted; b) The construction of five (5) vehicular accesses on Delmar Avenue, rather than the maximum authorized number of two (2) access; c) The use of aluminum as a secondary cladding material, which is not a permitted material for residential Class C use buildings.
<p>4. Pour permettre au 5, avenue Waverley, un agrandissement avec une marge arrière de 6,77m (22,2pi) plutôt que la marge arrière minimale requise de 7,5m (24,6pi).</p>	<p>4. To permit at 5 Waverley Avenue, an extension with a 6.77m (22.2ft) rear setback rather than the minimum required rear setback of 7.5m (24.6ft).</p>
<p>5. Pour permettre au 5001, autoroute Transcanadienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Des quais de chargement et de déchargement dans la marge avant secondaire plutôt qu'en marge latérale ou arrière, tel qu'autorisé ; b) Une aire d'entreposage extérieur en marge avant secondaire plutôt qu'en marge arrière ; c) L'installation d'une clôture en marge avant secondaire là où ce n'est pas autorisé ; d) L'installation d'une aire d'étalage extérieure de véhicules de 140 m² à l'intersection de l'avenue Tecumseh et de la voie de service de l'autoroute Transcanadienne, là où ce n'est pas autorisé. 	<p>5. To permit at 5001 TransCanada Highway:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Loading and unloading docks in the secondary front setback rather than in the lateral or rear setbacks as authorized; b) An exterior storage area in the secondary front setback rather than in the rear setback. c) The installation of a fence in the secondary front setback where it is not authorized; d) The installation of an exterior vehicle display area of 140 m² at the intersection of Tecumseh Avenue and TransCanada Service Road, where it is not authorized;
<p>Toute personne intéressée peut faire ses commentaires par écrit, à l'attention du service des affaires juridiques et du greffe au 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec, H9R 3J3 ou par courriel au greffe@pointe-claire.ca.</p>	<p>Any interested person may make their comments known in writing to the Legal Affairs and City Clerk Department at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, Quebec, H9R 3J3 or by email at greffe@pointe-claire.ca.</p>
<p>Veillez noter qu'en raison de la situation sanitaire due à la COVID-19, les citoyens ne sont pas autorisés à assister en personne à la séance du conseil. Cette dernière sera diffusée sur le site Web de la Ville en direct et pourront également être consultées par la suite.</p>	<p>Please note that due to the present health situation due to the COVID-19 pandemic, citizens are not permitted to attend the Council meeting in person. The meeting will be broadcasted live on the City's website and will equally be available for viewing afterwards.</p>
<p>Donné à Pointe-Claire, ce 20 janvier 2021.</p>	<p>Given at Pointe-Claire, this January 20, 2021.</p>